

# ACTION LOGEMENT & PÔLE EMPLOI

Webinaire sur les aides  
exceptionnelles

11 FÉVRIER 2021

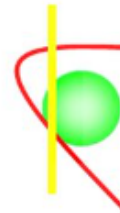


## I. ACTION LOGEMENT: ACCOMPAGNER LA CRISE SANITAIRE

- 1) L'aide exceptionnelle aux salariés fragilisés par la crise
- 2) Le service d'Accompagnement Social
- 3) L'aide à la mobilité
- 4) La garantie Visale & l'Avance Loca-Pass®

## II. LES AIDES DE PÔLE EMPLOI

# Merci à l'ensemble des acteurs et partenaires économiques-sociaux des départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes pour leur soutien et le relais dans la communication



COMMISSION PARITAIRE INTERPROFESSIONNELLE  
DEPARTEMENTALE DES HAUTES-ALPES  
CPID 05



## ACCOMPAGNER LA CRISE SANITAIRE

---

# AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES SALARIÉS FRAGILISÉS PAR LA CRISE



**Caroline IMPENS**  
**Service Aides et Garanties**

# 1 L'AIDE EXCEPTIONNELLE : LES CARACTÉRISTIQUES

## Une subvention de 150€/mois pour aider au paiement du loyer ou de la mensualité de prêt

### Pour qui ?

- Salariés ou ex-salariés d'une entreprise privée y compris agricole

### **Confrontés à l'une de ces situations suivantes durant la période de la crise sanitaire :**

- Chômage partiel ou arrêt de travail pour garde d'enfant.
  - Diminution de leur rémunération variable.
  - Ajournement de leur embauche.
  - Fin de contrat (CDI, CDD ou intérim, à temps plein ou à temps partiel).
- **Locataires ou accédants à la propriété** de leur résidence principale

### Conditions cumulatives

- Logement situé dans le territoire métropolitain ou dans les DROM (Martinique, Guadeloupe, Mayotte, Guyane, Réunion).
- Conditions de revenus
  - Revenus nets mensuels au moment de la demande **≤ à 1.845€ (1,5 SMIC)**.
    - Si chômage partiel ou à un arrêt de travail pour garde d'enfants les ressources doivent être > à 1.230 € (SMIC net mensuel) ou SMIC horaire pour les temps partiels.
  - Baisse de ressources mensuelles ≥ à 15%
- Revenus en baisse et charges logement > à **33%**.

# 1 L'AIDE EXCEPTIONNELLE : LES CARACTÉRISTIQUES (SUITE)

## Montant et durée de l'aide

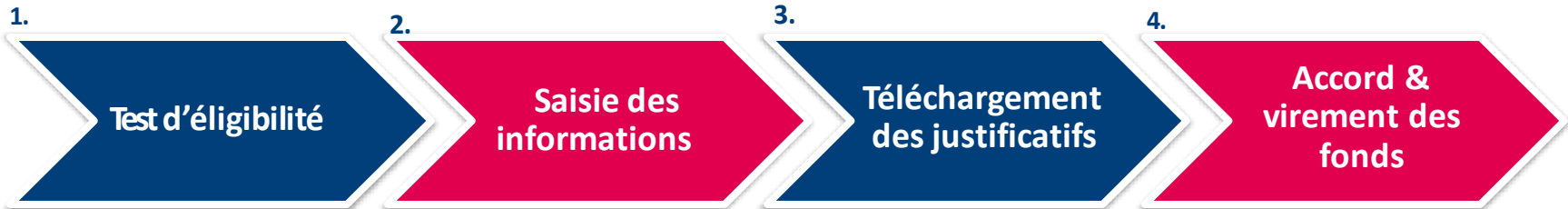
- **Le principe** : une subvention de **150€** / personne / foyer / mois pour aider à payer :
  - Le loyer charges comprises,
  - La mensualité du prêt immobilier assurance comprise.
  
- **La durée de l'aide** : le demandeur peut faire une saisie pour **2 mois, 4 mois ou 6 mois** d'aide en fonction de l'évènement ayant généré la baisse de ressources et du bénéficiaire ou non d'une précédente aide.
  - Le demandeur n'a pas perdu son emploi du fait de la crise sanitaire et n'a jamais bénéficié de l'aide : il peut demander **2 mois d'aide** (avec les justificatifs correspondants)
  - Le demandeur a perdu son emploi du fait de la crise mais a déjà bénéficié de 2 mois d'aide : il peut demander **4 mois d'aide en complément** de la première (avec les justificatifs correspondants)
  - Le demandeur a perdu son emploi du fait de la crise sanitaire et n'a jamais bénéficié de l'aide : il peut demander **jusqu'à 6 mois d'aide** (avec les justificatifs correspondants)

# 1 \_\_ L'AIDE EXCEPTIONNELLE : FOCUS SUR LES BÉNÉFICIAIRES

- Salariés dans une entreprise privée ou agricole à temps plein ou temps partiel →
- Salariés qui sont au chômage →
- Salariés rémunérés avec une partie de part variable ou de commission →
- Salariés qui subissent des surcoûts de logement (double résidence) →
- Ayant subi un chômage partiel ou un arrêt de travail pour garde d'enfant
- Ayant subi une fin de contrat (**CDI**, CDD ou intérim à temps plein ou à temps partiel ) ou un ajournement de leur embauche
- Ayant subi une diminution de la rémunération variable
- Orientés vers le service Accompagnement Social ALS (CIL Pass Assistance®) pour une meilleure analyse de la situation

# 1\_ LE PARCOURS

## Parcours 100 % en ligne



- 8 questions accessible depuis mobile et PC
- Personnelles : civilité et données bancaires.
- Professionnelles : dont l'entreprise du salarié
- Logement : uniquement l'adresse.
- Un justificatif d'identité en cours de validité
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Justificatif de la situation professionnelle du mois précédant la baisse de revenus.
- Justificatif de la situation professionnelle des mois connaissant la baisse de ressources.
- Justificatif du loyer ou de la mensualité de crédit.
- Versement à l'instruction et ensuite mois par mois sur justificatifs.



**SURMONTER DES DIFFICULTES**

---

# **LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**



**Béatrice DELIGNY**  
**Référente régionale**

## En résumé



Centré sur les problématiques d'accès et de maintien dans le logement



**10 conseillers sociaux mobilisé en PACA-Corses**



En 2020

- ◆ Plus de **1 500** ménages accompagnés dans le cadre d'un plan d'actions validé par la signature d'un protocole
- ◆ Presque **1,3 M€** d'aides octroyées

## Bénéficiaires

- **Salariés des entreprises du secteur privé non agricole** de 10 salariés et plus, quelles que soient l'ancienneté et la nature du contrat de travail (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction - PEEC).
- **Salariés des entreprises du secteur agricole** de 50 salariés et plus, quelles que soient l'ancienneté et la nature du contrat de travail (Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction - PEAE).
- **Salariés d'entreprises réalisant un versement volontaire** en fonction des engagements contractuels.
- **Demandeurs d'emploi**, ancien salarié d'une **entreprise assujettie à la PEEC ou à la PEAE** dans les 12 mois suivant sa cessation d'activité professionnelle.

Les salariés ou demandeurs d'emploi, qu'ils soient hébergés, locataires, accédants à la propriété, ou propriétaire, en rupture d'hébergement ou de logement suite à un événement grave peuvent prétendre au service d'accompagnement dans la mesure où la difficulté rencontrée, ne relève pas d'une volonté délibérée et a une incidence sur le logement.

## Caractéristiques

- **Personnalisé, confidentiel et gratuit.**
- **Au bénéfice des salariés dont la situation personnelle et/ou professionnelle fragilise l'accès ou le maintien dans leur logement.**
- Afin de **rechercher** et de **mettre en œuvre les solutions adaptées** à chaque situation (conseils, orientations, aides à la réalisation des démarches, sollicitation d'aides financières...).

## Exemples de difficultés prises en compte

### Travail

- ✓ Perte d'emploi totale ou partielle,
- ✓ Modification des conditions de travail,
- ✓ Alternance périodes de chômage et emplois précaires

### Famille

- ✓ Séparation
- ✓ Divorce
- ✓ Décès

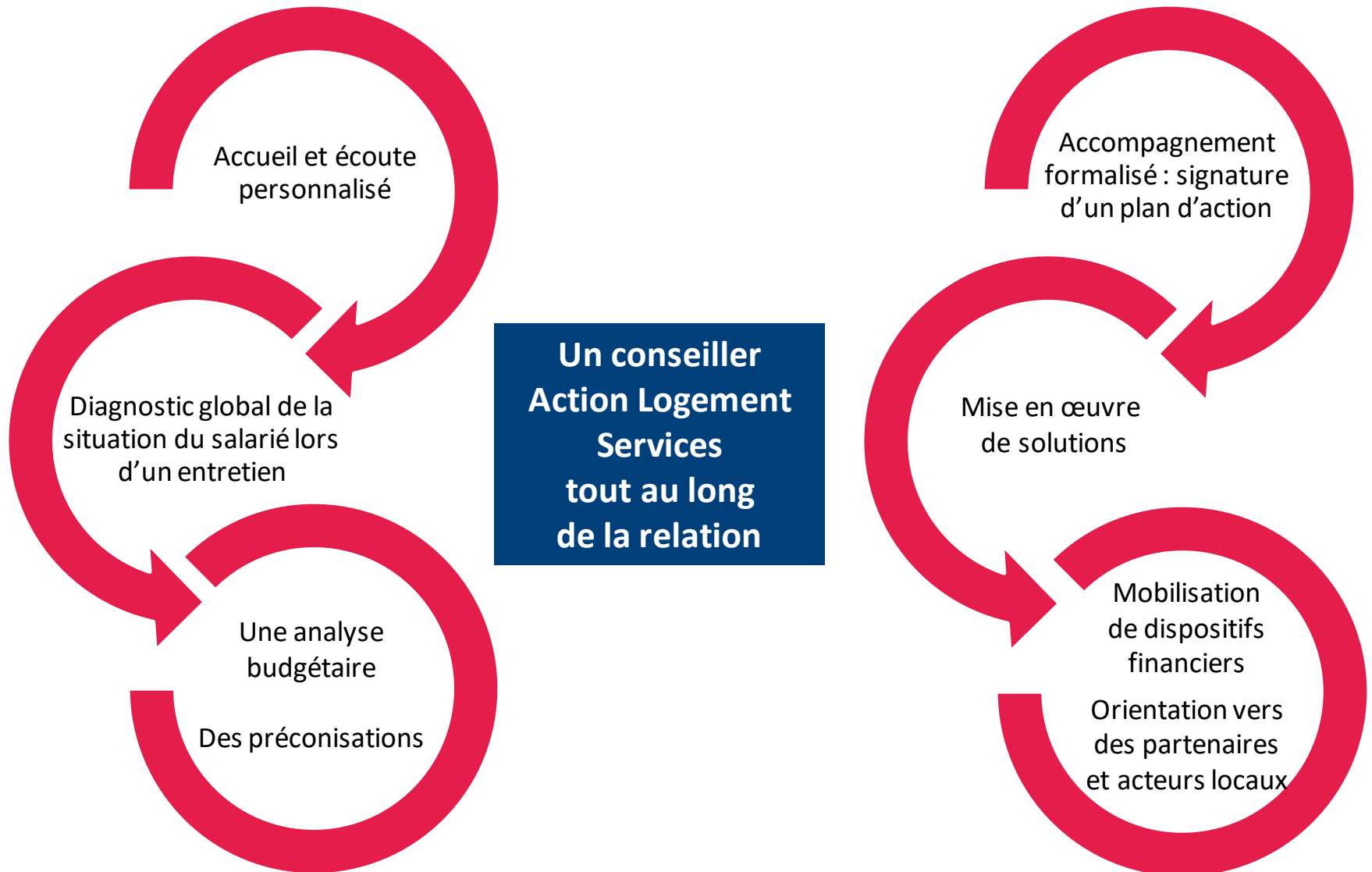
### Logement

- ✓ Prévention des expulsions
- ✓ Reprise bailleur
- ✓ Sinistre dans le logement
- ✓ Augmentation des charges

### Santé

- ✓ Maladie
- ✓ Handicap

**Ayant une incidence  
sur le logement  
et le plus souvent  
sur la situation  
financière**



### 3 possibilités pour nous contacter



**La plateforme téléphonique nationale : 09 70 800 800**

(du lundi au vendredi de 9h à 17h30, appel non surtaxé)



**Le site [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)**

Rubrique “SURMONTER DES DIFFICULTES”



**En agence**

Possibilité de prendre un RDV avec un conseiller

# ACCOMPAGNER LES EMBAUCHES

---

**BOUGER**

**AIDE A LA MOBILITE**



**Marie-Hélène BONNET**  
**Chargée Relations Entreprises 04-05**



# 3    L'AIDE A LA MOBILITE : LES CARACTÉRISTIQUES

## Une subvention de 1000€ pour aider à l'installation dans son logement proche de son emploi

### Pour qui ?

- Salariés (ou titulaires d'une promesse d'embauche) dans une entreprise privée ou agricole y compris les alternants

### Souhaitant changer de logement pour :

- Se rapprocher de son lieu de travail ou de sa formation
- Saisir une opportunité d'emploi après ou une période de chômage ou dans le cadre d'un premier emploi

### Conditions

- Logement situé dans le territoire métropolitain ou dans les DOM et pouvant être le parc privé, social, intermédiaire (hors CROUS)
- Revenus
  - Revenu brut mensuel au moment de la demande **inférieur ou égal à 1,5 SMIC** soit 2232€
- Les salariés en situation d'emploi ou de formation doivent justifier :
  - D'un temps de déplacement domicile/emploi inférieur à 30 minutes
  - Ou d'utiliser les transports en commun en lieu et place de la voiture
  - Demande dans les **3 mois** suivant la signature du bail

# 3\_ L'AIDE À LA MOBILITÉ : LE PARCOURS

Parcours 100 % en ligne.



- 12 questions
- Le client reçoit un mail pour créer son espace
- Personnelles : civilité et données bancaires.
- Professionnelles dont l'entreprise du salarié
- Logement
- Transport
- Un justificatif d'identité en cours de validité
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Justificatif de revenus
- Justificatif de logement
- Justificatif de transport (le cas échéant)
- Télécharger la convention
- Cliquer sur le bouton "Suivant"
- Lire la convention en ligne
- Cocher deux cases
- Cliquer sur le bouton "Accepter et signer"
- Si la date d'effet du bail est déjà passée : le versement est immédiat (sous les délais de paiement bancaire environ 72 Heures après la signature de la convention),
- Si la date d'effet du bail est à venir : le versement sera fait à partir de cette date (sous les délais de paiement bancaire environ 72 Heures)

## ACCOMPAGNER LES EMBAUCHES

---

LOUER

**VISALE & AVANCE LOCA-PASS®**



**Géraud PERIAT**

**Directeur de territorial Pays d'Aix –Alpes du Sud**

## LA GARANTIE VISALE : LES CARACTÉRISTIQUES

### Une garantie de loyer gratuite pour rassurer les propriétaires

#### Pour qui ?

- Jeunes de 18 à 30 inclus quel que soit leur statut
- Salariés à partir de 31 ans nouvellement embauchés (jusqu'à 6 mois après leur embauche -hors CDI confirmé-) ou en mutation géographique (jusqu'à 6 mois après leur mobilité)

#### Conditions

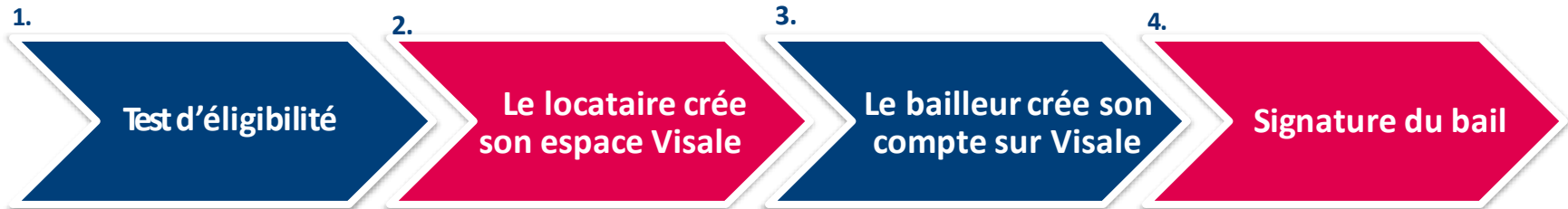
- Le logement doit :
  - ✓ être la résidence principale
  - ✓ être dans le parc privé
  - ✓ être meublé ou non
  - ✓ faire l'objet d'un bail loi du 6 juillet 1989
  - ✓ avoir un loyer (cc.) de 1.500€ maximum en Île de France ou de 1.300€ maximum sur le reste du territoire

#### Quoi ?

- ✓ Une durée de garantie sur **la totalité du bail y compris le renouvellement**
- ✓ **Jusqu'à 36 mois d'impayés de loyers et charges** pris en charge en cas d'impayés
- ✓ **Une prise en charge des dégradations locatives** dans la limite de 2 mois de loyers et charges

## LA GARANTIE VISALE : LE PARCOURS

### Parcours 100 % en ligne sur Visale.fr



- 3 questions

- Adresse mail et mot de passe
- Justificatifs d'identité
- Justificatif de situation professionnelle
- Justificatif de revenus

- 3 questions sur le locataire
- Saisir quelques informations d'identité
- Saisir le numéro de visa du locataire
- Obtenir un contrat de garantie en ligne

## \_\_ L'AVANCE LOCA-PASS® : LES CARACTÉRISTIQUES

### Une aide pour financer le dépôt de garantie

#### Pour qui ?

- Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole
- Jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi, en situation d'emploi (tout emploi, à l'exclusion des fonctionnaires titulaires) ou en formation en alternance.

#### Conditions

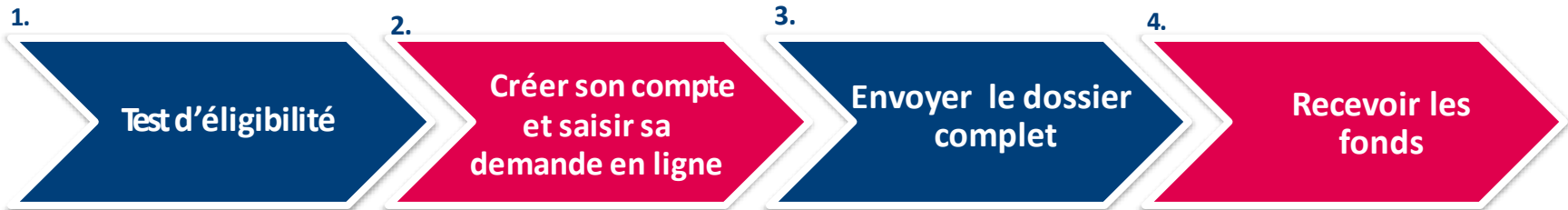
- Le logement doit :
  - ✓ être la résidence principale
  - ✓ être dans le parc privé, intermédiaire ou social
  - ✓ faire l'objet de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou résidence sociale ou d'un avenant à un bail de colocation.
  - ✓ Demande dans les **2 mois** suivant la signature du bail

#### Quoi ?

- ✓ finance gratuitement le montant du dépôt de garantie, demandé par le bailleur, dans la limite de 1 200 €
- ✓ prêt à taux 0 est remboursable en 25 mois maximum, après un différé de 3 mois.

## L'AVANCE LOCA-PASS<sup>®</sup> : LE PARCOURS

Rendez-vous sur [locapass.actionlogement.fr](https://locapass.actionlogement.fr) pour vérifier l'éligibilité



- 3 étapes
  - Adresse mail et mot de passe
  - Justificatifs d'identité
  - Justificatif de situation professionnelle
  - Justificatif de revenus
  - Informations sur le futur logement
- Vérification et certification des renseignements fournis
- 15 jours pour renvoyer la demande d'aide Locapass et les justificatifs
- Le dossier complet est adressé en PJ par mail au demandeur avec rappel de l'adresse d'envoi

## CONTACTER ACTION LOGEMENT

### 2 moyens pour les salariés ou demandeurs d'emploi pour nous contacter



La plateforme téléphonique nationale : **09 70 800 800**

(du lundi au vendredi de 9h à 18h30, appel non surtaxé)



Le site [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)



# LES AIDES DE PÔLE EMPLOI

# Prime exceptionnelle pour les travailleurs alternant emploi et chômage

## L'objectif de la prime

Garantir un **revenu minimum mensuel de 900 euros.**

## Les conditions

Avoir été sous contrat de travail et **totaliser au moins 138 jours travaillés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019**, dont 70 % en CDD, CTT.

Être inscrit en tant que demandeur d'emploi au cours d'un ou plusieurs mois **entre novembre 2020 et février 2021.**

Le dernier **montant de l'allocation journalière du mois doit être inférieur à 33 euros brut.**

### **Ne sont pas éligibles :**

- Le demandeur d'emploi inscrit dans une catégorie « non demandeur d'emploi »
- Les bénéficiaires de ARCE (en catégorie 5)
- Les bénéficiaires de ACRE-ASS

## Le montant et la durée

Non  
Bénéficiaire  
du RSA

### **Montant différentiel**

900 euros - Montant brut des allocations versées sur le mois de référence (le cas échéant) - 60% des rémunérations brutes d'activité professionnelle salariée ou non (le cas échéant) = Montant de la prime à verser

Bénéficiaire  
du RSA

### **Montant forfaitaire**

Le montant de la **prime est égal à 335€**. *Egalement appliquée lorsque l'intéressé perçoit un revenu de remplacement et un complément au titre du RSA, y compris pour le RSA théorique.*

### **Durée de versement**

La prime peut être attribuée **pour les mois de novembre 2020 à février 2021**, sous réserve de remplir les conditions d'attribution relatives aux revenus.

## L'objectif de la prime

Prise en charge de tout ou une partie des frais engagés par le demandeur d'emploi (déplacement, repas et hébergement)

## Le public

Demandeur d'emploi inscrit et :

- non indemnisé au titre de l'ARE
- ou indemnisé avec un montant  $\leq$  ARE mini

Qui effectue un trajet situé à plus de 60 km aller-retour ou 2 heures de trajet aller-retour du domicile au lieu de l'évènement.

## Les conditions

### → Recherche d'emploi

- entretien d'embauche pour CDI, CDD ou CTT d'au moins 3 mois consécutifs à temps plein ou partiel
- prestation éligible
- concours public

### → Reprise d'emploi

- reprise d'emploi en CDI, CDD ou en CTT de minimum 3 mois consécutifs

### → Entrée en formation

Formation validée par Pôle Emploi et achetée, financée ou cofinancée par :

- le CPF ou les fonds propres du DE
- Pôle emploi
- un tiers dans le cadre d'un partenariat avec PE

## Nature de l'aide

**Indemnité kilométrique forfaitaire :**  
0,20 €/km X nb de km parcouru A/R.

**Frais de repas :**  
Forfait de 6 €/jour

**Frais hébergement :**  
Plafond de 30 € par nuitée

**Plafond global de 5 000 €** sur 12 mois glissants.

**Sous plafond annuel de 1 500 €** pour les frais d'« autre nature »

## Pour plus d'informations



**Pole-emploi.fr**



**Par email auprès  
de votre conseiller  
(à privilégier)**